



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/325

Lyon 7e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association Habitat et Humanisme Rhône du terrain sis 24, avenue Jules Carteret à Lyon 7e - EI 07286.

Direction de l'Action Sociale □

**Rapporteur** : Mme AIT MATEN Zorah

**SEANCE DU 7 JUILLET 2014**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 JUILLET 2014

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : M. CUCHERAT Yann

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2014/325 - LYON 7E - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT ACCORDEE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME RHONE DU TERRAIN SIS 24, AVENUE JULES CARTERET A LYON 7E - EI 07286. (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - )

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis le 15 septembre 2010, la Communauté Urbaine de Lyon met à disposition à titre gratuit de la Ville de Lyon un terrain de 5 118 m<sup>2</sup> environ sis 24 rue Jules Carteret à Lyon 7<sup>e</sup>. Cette mise à disposition qui prenait fin le 14 mai 2012 a été prorogée une première fois jusqu'au 14 mai 2014 et une deuxième fois jusqu'au 30 juin 2015 (délibération prévue à cette même séance).

Dans le cadre de son soutien au Plan d'Action Renforcé en direction des personnes Sans Abri (P.A.R.S.A.), la Ville de Lyon a mis, à son tour, gratuitement ce terrain, ainsi que 26 bungalows communaux, à disposition de l'Association Habitat et Humanisme, qui gère le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S.) Train de Nuit. Renouvelée en 2012, le terme de cette mise à disposition était fixé au 14 mai 2014.

L'Association Habitat et Humanisme a entrepris la rénovation d'un immeuble sis quai Perrache à Lyon 2<sup>e</sup> afin d'y installer de façon pérenne la structure. Ces aménagements, ne pouvant être terminés au terme de la convention, Habitat et Humanisme a demandé la reconduction de l'occupation.

La mise à disposition de ce terrain est prévue dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit, pour une période allant jusqu'au 30 juin 2015.

Pour votre information, la valeur locative annuelle est de 17 910 euros et les dépenses de fluides (abonnement et consommations) sont prises en charge par l'association.

Eu égard d'une part, à l'ensemble des actions conduites par Habitat et Humanisme au sein de l'agglomération lyonnaise et compte-tenu d'autre part, de l'opportunité de maintenir en place cette structure d'hébergement dont le fonctionnement est désormais inscrit dans la durée, il me semblerait opportun d'apporter une suite favorable à cette demande.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

**DELIBERE**

1) La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Habitat et Humanisme Rhône, relative à la mise à disposition renouvelée, à titre gratuit, du terrain communautaire sis 24 rue Jules Carteret à Lyon 7° et d'un ensemble de bungalows communaux constituant une partie de la structure d'hébergement « C.H.R.S. Train de Nuit », est approuvée.

2) M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY